

Conseillers municipaux	Présence / Absence
PINEL Jean-Claude	Présent
HERAILH Pierre	Présent
PICOUET Eliane	Présente
ESPADA Cyril	Présent
HEBRARD André	Présent
NOURET Jean-Claude	Présent
PAGES Maryse	Présente
BRUNO Elisabeth	Présente
GAY Sylvie	Présente
PENCHENAT Loïc	Présent
GALANTI Laurie	Présente
JACQUIER Philippe	Pouvoir à PICOUE ET Eliane
TABOUELLE Alain	Pouvoir à ESPADA Cyril
CARSALADE Isabelle	Pouvoir à BRUNO Elisabeth
JANSON Didier	Présent

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

Date de la Convocation : 11/09/2026

Date du Conseil Municipal : 17/09/2026

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En Exercice : 15
- Présents : 12
- Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Maryse PAGES

Le 17 septembre 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

Délibération 2026/53 : Mise à jour des conventions d'utilisation de la salle Jacques Prévert

Vu la délibération 2026/40 en date du 5 juin 2026 qui approuve les conventions d'utilisation de la salle Jacques Prévert ;

Vu la délibération 2026/52 en date du 17 septembre 2026 de mise à jour du règlement d'utilisation de la salle Jacques Prévert ;

Il est proposé de modifier la convention comme suit :

- Article 2 Désignation des locaux : modification des options (claustras et équipements multimédias)
- Article 3.2 Sécurité, hygiène, ordre public : ajout d'un paragraphe sur la protection du sol

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

- APPROUVE les conventions d'utilisation de la salle Jacques Prévert annexées à la délibération :
 - o Convention d'utilisation association Foyer des jeunes ;
 - o Convention d'utilisation association Foyer Rural (activités régulières) ;
 - o Convention d'utilisation association Foyer Rural (locations ponctuelles) ;
 - o Convention d'utilisation association Génération Mouvements ;
 - o Convention d'utilisation association Ping Pong ;
 - o Convention d'utilisation location occasionnelle.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.

Le Secrétaire de séance, Mme Maryse PAGES.

